

Etat des lieux de la politique de sécurité de la Suisse



**Document de fond
de l'Union Démocratique du Centre**

« Pour le maintien de la neutralité de la Suisse »

20 février 2022

Table des matières

1. Situation initiale : la politique de sécurité et la situation globale ont énormément évolué	3
1.1 Rétrospective historique : évolution de la politique de sécurité en Europe et en Suisse depuis la Guerre froide	3
1.2 Situation actuelle en termes de politique de sécurité en Europe	4
1.2.1 Conflits et menaces actuels.....	5
1.3 Etat actuel des alliances de paix et de sécurité	8
1.4 Conséquences : de nouvelles menaces et incertitudes battent la mesure de la politique de sécurité.....	9
2. Conclusion : le dispositif sécuritaire de la Suisse est menacé !.....	10
2.1. Une stratégie de sécurité et de défense aux fondations en plâtre.....	10
2.1.1. Que peut-il arriver ?.....	10
2.1.2. L'armée Suisse, dernier rempart de la sécurité du pays.....	11
2.2. La politique étrangère de la Suisse en terrain glissant	11
2.2.1. Engagement de l'ONU.....	11
2.2.2. Positionnement de la Suisse en termes de sanctions : l'impartialité porte ses fruits.....	12
2.2.3. Mandats de bons offices.....	12
2.2.4. Les intérêts personnels au premier plan	13
2.2.5. Dans le guépier des conflits d'intérêts	13
3. Les exigences de l'UDC en termes de politique de sécurité de la Suisse.....	14

1. Situation initiale : la politique de sécurité et la situation globale ont énormément évolué

L'évolution rapide de la politique internationale se caractérise par un ton toujours plus agressif. C'est l'occasion pour la Suisse neutre de repenser et de préciser sa position, en se focalisant sur la neutralité et la sécurité face aux événements internationaux. Pour l'UDC, cette tâche doit être une priorité du gouvernement fédéral.

Les **événements mondiaux** sont dominés par la lutte entre la **Chine** et les **USA** pour la place de première puissance mondiale (politique, économie, armement). Les sanctions économiques visant la Chine (comme l'interdiction de facto d'importation de produits semi-conducteurs de la région du Xinjiang) imposées par les USA affectent d'ores et déjà sensiblement l'économie mondiale.

L'Europe est sous emprise russe car ces derniers, fournisseurs d'énergie difficilement remplaçables pour l'Allemagne, souhaitent renforcer leur positionnement stratégique sur Europe occidentale tout en faisant fi de l'OTAN.

Les pays d'Europe occidentale, en proie à une **immigration de masse** ingérable et submergés par le **surendettement**, sont loin d'avoir une position unie face au conflit Russie – Ukraine. Les efforts de centralisation de l'UE, dont Bruxelles espère tirer des cartes lui permettant de s'affirmer comme un « *global player* » sur la scène internationale, suscite des réactions très contrastées dans les Etats membres de l'UE.

Dans un tel contexte, l'UDC demande au Conseil fédéral le réexamen minutieux de la politique de sécurité et de neutralité de la Suisse.

1.1 Rétrospective historique : évolution de la politique de sécurité en Europe et en Suisse depuis la Guerre froide

Dominée par « l'équilibre de la terreur » nucléaire entre les superpuissances américaine et soviétique, **la Guerre froide** a affuté la perception de la menace et la volonté de liberté en Europe occidentale d'après-guerre, qui faisait partie du monde libre. Le pacte de l'Atlantique-Nord avec l'OTAN comme bouclier de l'Occident libre a bénéficié d'un large et presque évident soutien. Les efforts de défense disposaient alors également d'un large soutien en Suisse, pays neutre.

La chute du rideau de fer

Après la chute du rideau de fer, suivie par l'effondrement du bloc soviétique, la menace a diminué. Malgré une résistance verbale de la Russie, l'OTAN et l'UE se sont rapidement étendus vers l'est. Les Balkans ont ensuite sombré dans une brutale et violente guerre civile qui fut finalement stoppée militairement par l'OTAN (afin de contourner, sans mandat de l'ONU, le veto russe prévisible au Conseil de sécurité de l'ONU).

Malgré cette éruption de violence dans les Balkans, les relations entre les USA et la Russie ont commencé à se détendre, comme en témoignent les succès obtenus dans le contrôle de l'armement et l'accroissement des échanges économiques entre les deux pays.

1.2 Situation actuelle en termes de politique de sécurité en Europe

Au sein de l'UE, l'unification monétaire avec l'euro (acceptée uniquement après l'approbation des critères de stabilité exigés par l'Allemagne) a été éclipsée par l'élargissement rapide vers l'Europe de l'Est, qui dès le départ a relativisé ces critères de stabilité. Dès lors, **le surendettement effréné** des membres du sud de l'Europe (Grèce, Italie, Portugal, Espagne et, de façon croissante, la France) a commencé, tous dépassés par l'euro.

La crise bancaire de 2007 – 2008 a dramatiquement intensifié le surendettement des pays du sud de l'UE et entraîné l'ensemble de l'UE dans le sillon du cyclone du surendettement. En 2015, l'UE a subi un nouveau coup dur pour sa cohésion interne en raison des vagues d'immigration de masse en provenance du Proche-Orient et d'Afrique, encouragées notamment par l'Allemagne. Les tentatives de centralisations des règles en matière d'immigration par la bureaucratie européenne ont provoqué le « Brexit » (sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne) et ont motivé les pays membres à l'Est à s'opposer ouvertement à la politique de Bruxelles.

L'OTAN en crise

La chute du rideau de fer a été un succès pour l'OTAN, qui bénéficiait autrefois d'un solide soutien en Europe occidentale : elle avait en effet rempli sa mission, soit protéger l'Europe occidentale contre toute tentative de conquête !

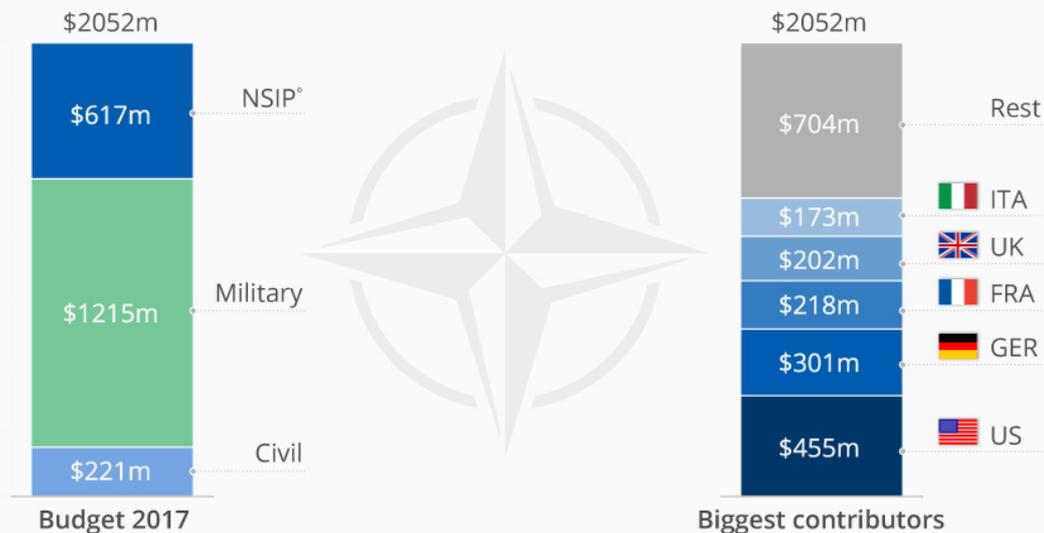
Les heures du succès marquent toutefois aussi le début d'une crise de l'OTAN qui s'étalera sur plusieurs années. La Guerre froide à peine terminée, presque tous les pays européens ont commencé à voir leurs armées s'effondrer. La politique de sécurité n'était alors plus que d'importance secondaire, tant pour les gouvernements que pour l'opinion publique ; en outre, la charge d'une politique de défense crédible a été de fait laissée aux USA. Les moyens financiers ainsi libérés dans les pays européens membres de l'OTAN se sont évaporés dans des institutions d'Etat-providence qui engendraient toujours de nouvelles exigences.

La Suisse s'est également imaginée être « entourée d'amis ». Les efforts pour le maintien d'une défense nationale crédible ont été remplacés par toutes sortes de prétendues coopérations et d'efforts de compatibilité avec l'OTAN.

Washington a critiqué avec toujours plus de sévérité le manque d'engagement des partenaires européens de l'OTAN en termes de politique de défense. Il a toutefois fallu attendre le président Donald Trump pour que le mécontentement américain soit suivi d'actions, M. Trump ayant en effet déclaré sans ménagement que les Européens étaient les principaux responsables de la défense de leur Continent. Entre-temps, il a également réaffirmé cette responsabilité européenne face à la crise ukrainienne. M. Trump a en outre exigé de façon impérieuse un plus grand engagement financier des Européens pour la défense, allant parfois même jusqu'à menacer de retirer les USA de l'OTAN.

Who's Contributing to Financing NATO?

Direct financial contributions to the running of NATO (in million U.S. dollars)*



Conversion from € to \$ at current prices

° NATO Security Investment Programme, max. ceiling 2017

* Direct funding does not include the NATO goal of investing

2 % of GDP into defense budgets, nor contributions to particular operations



@StatistaCharts

Source: NATO

statista

La pression américaine sur les partenaires européens de l'OTAN a eu un certain impact : plusieurs de ces partenaires se sont verbalement engagés à renforcer leurs efforts de défense. Ebranlés toutefois par la crise du surendettement, ils n'ont guère joint les actes à la parole. Ce sont toujours les USA qui ont donné des garanties sécuritaires aux pays d'Europe de l'Est, qui craignent la puissance de la Russie. Ces garanties ont été appuyées par des manœuvres militaires de grande envergure jusqu'à la frontière russe.

1.2.1 Conflits et menaces actuels

USA – Chine

Les Etats-Unis orientent stratégiquement leur politique de sécurité en fonction du défi que pose la Chine. La tendance à agir de façon unilatérale et à se retirer des organisations ou accords internationaux s'est intensifiée ces dernières années mais s'est aujourd'hui inversée, partiellement du moins, sous l'administration Biden. Les USA disposent toujours de moyens économiques, diplomatiques et militaires massifs ainsi que d'un « soft power » encore conséquent ; en outre, ils restent la seule grande puissance à disposer d'un évident potentiel de leadership mondial, un potentiel toutefois peu exploité ces dernières années. Nous devons nous attendre à voir les USA continuer au cours des prochaines années à miser fortement sur les instruments de puissance économique tels que les droits de douane spéciaux et les sanctions. Malgré sa focalisation sur la concurrence avec la Chine, l'Europe devra elle aussi composer avec une telle presse de la part des USA. Pour la Suisse, d'un point de vue de politique de sécurité, il est particulièrement important que les USA continuent à encourager leurs alliés européens à augmenter leurs contributions à la défense collective.

Russie – Ukraine

Soucieux de se démarquer de son prédécesseur Donald Trump, le président américain Joe Biden s'est à nouveau engagé verbalement en faveur d'une coopération plus amicale avec les partenaires européens de l'OTAN, après les ultimatums formulés par M. Trump. Les faibles budgets militaires de ces derniers l'obligent toutefois à réendosser le rôle de leader dans le conflit opposant l'Ukraine et la Russie. Le renforcement des effectifs de troupes américaines en Europe (notamment en Pologne et en Roumanie, voisins de la Russie) est une démonstration claire de cette position de leader.

Le Kremlin a réagi non sans hargne à ce renforcement des contingents américains : cela constitue une rupture des promesses faites par l'OTAN au début des années '90, qui consistaient à ne pas étendre l'OTAN vers l'Est, ce en contrepartie du retrait des troupes soviétiques de l'ex-RDA. Les deux parties répondent toutefois de façon contradictoire à la question de savoir si de telles promesses ont effectivement été formulées.

Le déploiement massif de troupes russes le long de la frontière avec l'Ukraine sert de justification à Moscou pour contrer l'adhésion de l'Ukraine à l'OTAN. L'Ukraine constitue un avant-terrain stratégique de la frontière occidentale de la Russie et doit rester indépendante de l'OTAN.

Nato's expansion since 1997



BBC

Afghanistan – Turquie – Syrie

Les conflits à l'Est de la Méditerranée et dans les régions avoisinantes vont très certainement se poursuivre. Une solution politique pour la Syrie fait à ce jour défaut mais reste une condition pour mettre fin au conflit. La Turquie coopère de façon sélective avec la Russie, même si les intérêts stratégiques ne coïncident pas toujours ; l'objectif de la politique turque reste de créer sa propre zone d'influence en Afrique du Nord et au Proche-Orient. Les réalités économiques, y compris les conséquences de la pandémie de Covid-19, pourraient toutefois limiter la portée de la politique étrangère et de la politique de sécurité de la Turquie dans les années à venir. La confrontation entre les USA, Israël et les pays du Golfe d'une part et l'Iran d'autre part continuera de donner le ton dans la région. Si une escalade militaire semble à ce jour peu probable, elle pourrait cependant être déclenchée par un incident militaire ou un développement massif des activités d'enrichissement d'uranium en Iran, par exemple. Les Etats de cette région (particulièrement l'Irak et le Liban) sont confrontés à de graves et persistantes crises socio-économiques et politiques, catalysées par la pandémie de Covid-19. S'ajoutent encore à cela les tensions entre les différents groupes ethniques et religieux. Le conflit au Proche-Orient reste non-résolu et revêt d'une

importance récurrente pour la région, même si son potentiel de mobilisation auprès de l'opinion publique internationale a diminué. Les groupuscules djihadistes vont continuer d'exploiter ces tensions et conflits à leur avantage, tout comme la faiblesse économique et la polarisation sociale des différents Etats de cette région du monde. La conjonction de tous ces facteurs peut engendrer des conflits armés internes et internationaux qui pourraient conduire jusqu'à la chute de certains Etats.

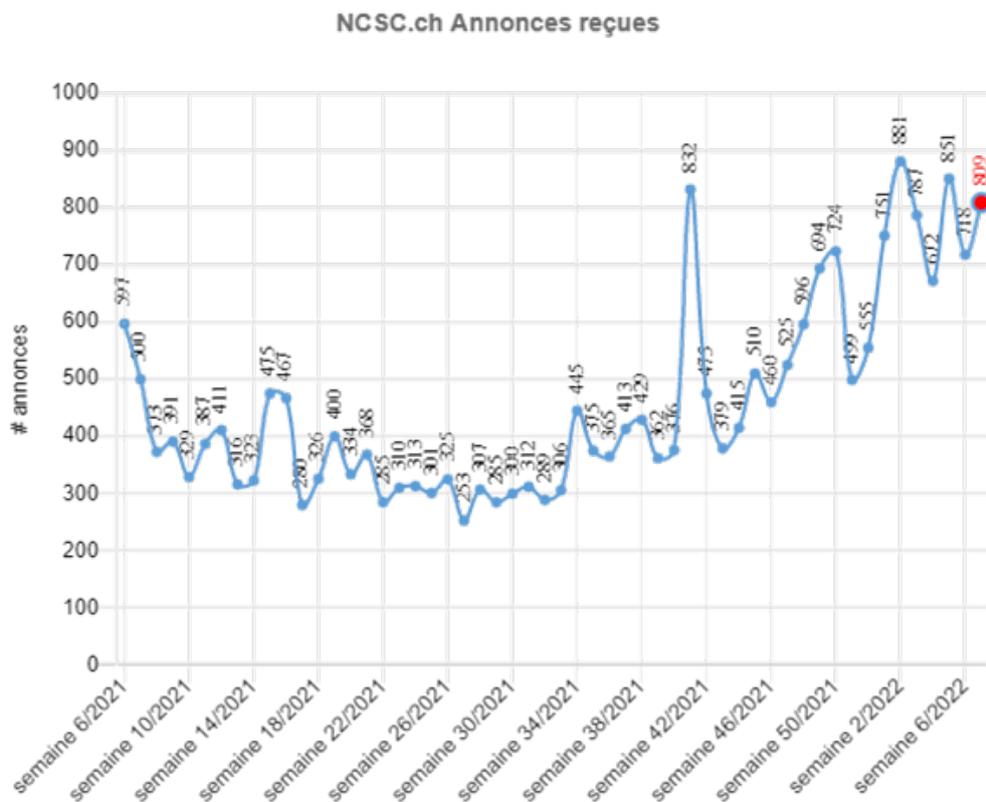
Cybersécurité

Les cyberattaques sont menées à divers desseins : espionnage, sabotage, manipulation, désinformation ou criminalité. Derrières ces attaques se cachent divers acteurs tels que des cybercriminels, des « hacktivistes », des sociétés de piratage à but lucratif, des sociétés de couverture étatiques ou encore des organisations gouvernementales. Certains Etats développent drastiquement leurs capacités offensives dans le domaine cybernétique, que cela soit par le renforcement de leurs capacités propres ou par la collaboration avec des organismes non-gouvernementaux. Une augmentation des cyberattaques étatiques sans que nous ne puissions identifier clairement les auteurs est donc à prévoir.

La menace cybernétique est influencée de façon déterminante par la numérisation des processus commerciaux et des moyens de production. Les moteurs de cette évolution sont les nouvelles technologies telles que l'industrie 4.0, la domotique numérique ou encore les infrastructures urbaines en réseau, auxquelles l'introduction de la 5G offre des possibilités de développement supplémentaires.

Avec numérisation des processus commerciaux, les solutions matérielles et logicielles nécessaires constituent une composante aussi centrale que critique, les fortes dépendances systémiques et les dépendances des chaînes d'approvisionnement mondiales engendrent une vulnérabilité accrue et démultiplie les conséquences pouvant résulter de cyberincidents. La vulnérabilité des infrastructures critiques est également accrue, puisqu'elles peuvent être endommagées même par des cyberincidents ne visant pas directement à leur endommagement.

Les statistiques suivantes nous montrent les chiffres actuels des déclarations d'incidents cybernétiques faites par la population suisse et les PME au Centre national pour la cybersécurité (NCSC).



Afin que la Suisse puisse mettre en place un dispositif défensif sûr et adaptable à l'évolution rapide des technologies, nous devons nous doter d'une **stratégie nationale globale de cybersécurité**. La Confédération, les autorités, l'armée et le monde économique doivent collaborer et utiliser les ressources, le savoir-faire et les synergies à disposition.

1.3 Etat actuel des alliances de paix et de sécurité

La question est de savoir si le nouveau renforcement de l'OTAN, qui n'a pas été volontairement initié par le président américain Joe Biden, se poursuivra.

L'OSCE (l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe), qui se présente parfois comme le bras politique de l'OTAN, n'obtient aucun résultat puisqu'elle ne peut donner aucune suite à ses recommandations par ses propres moyens, à moins qu'elle se cantonne étroitement à un rôle de « remorque » de l'OTAN.

L'influence de l'ONU sur les processus politiques mondiaux a toutefois également changé de façon pour le moins inquiétante ; les principales décisions politiques continuent d'être prises au Conseil de sécurité de l'ONU, toujours en fonction des grandes puissances disposant d'un droit de veto. L'Assemblée générale de l'ONU et les sommets spéciaux qu'elle a initiés (lassée d'adopter des résolutions qui n'ont pas d'effet significatif) développent toutefois de nouvelles techniques d'influence politique qui ne peuvent qu'inquiéter les Etats soucieux de préserver leurs démocraties, le tout sous la direction d'une hiérarchie de fonctionnaires onusiens soucieux d'accroître leur influence. Les résolutions

adoptées par l'ONU, même sans effet juridique direct, sont utilisées pour influencer les décisions d'Etats, en étroite collaboration avec des fonctionnaires dirigeants d'ONG (Organisations non-gouvernementales) disposant de moyens pratiquement illimités. Toute action s'écartant dès lors de cette « obligation morale » place l'Etat concerné sur une « liste noire », l'exposant, en tant « qu'accusé », à une diffamation effrénée, voire à des boycotts commerciaux et autres entraves.

Même les droits garantis aux citoyennes et aux citoyens par les Constitutions des pays démocratiques se retrouvent balayés par ce biais.

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) a également adopté une approche s'apparentant à la stratégie de « soft-law » de l'ONU, en vue notamment de la maîtrise politique des marchés financiers. Soumis en soi au principe de l'unanimité, l'OCDE a imposé une règle (orale !) stipulant qu'un veto, de facto possible de la part d'un seul Etat face à une grande majorité de l'OCDE, est reconnu comme « diplomatiquement inconvenant ». L'éventuel droit de veto de minorités se transforme donc en « abstention constructive ».

Contrairement à ce qu'affirment les diplomates (dont les diplomates suisses), affirmant qu'une telle « abstention constructive » est largement respectée par la majorité, les minorités ayant cherché refuge dans une telle bienséance diplomatique se sont retrouvées marginalisées sans aucun scrupule. C'est ainsi que la Suisse a perdu l'effet international du secret bancaire, l'échange généralisé d'informations sur les transactions financières ayant été imposé. Pour les petits Etats performants et attachés à la démocratie, il s'agit d'un réel danger, d'une réelle menace pour la liberté.

1.4 Conséquences : de nouvelles menaces et incertitudes battent la mesure de la politique de sécurité

Les constats généraux confirment que les facteurs de déstabilisation dans l'environnement sécuritaire de la Suisse continuent de croître. De plus, il faut s'attendre à des conséquences accentuées, accélérées et à long terme découlant de la pandémie de Covid-19. Les tendances déterminantes sont :

- Pleins pouvoirs politiques et multipolarité
- Segmentation et polarisation de la société
- Usage non-étatique de la force
- Conflits et potentiels conflits aux portes de l'Europe
- Catastrophes naturelles et technologiques
- Vulnérabilité et dépendances en raison de la digitalisation

Les développements dans l'environnement sécuritaire donnent lieu à des menaces et de potentiels dangers revêtant d'une importance existentielle pour la Suisse, ce à court, moyen et long terme dans le cadre de la politique de sécurité.

2. Conclusion : le dispositif sécuritaire de la Suisse est menacé !

2.1. Une stratégie de sécurité et de défense aux fondations en plâtre

L'instabilité et les tensions induites par le risque croissant de conflits armés affaiblissent le rayon d'action des organisations internationales de sécurité comme l'ONU et l'OSCE. L'absence de consensus sur l'orientation de la coopération mondiale, entre les grandes puissances notamment, attise la lutte pour les sphères d'influences par le biais de sanctions et de moyens diplomatiques. Dans le cadre de ces tensions mondiales, l'UE et l'OTAN sont également défiées et les dossiers capitaux en matière de politique de sécurité restent au point mort.

Au regard de la situation actuelle, il est urgent d'agir en termes de politique de sécurité en Suisse. Il faut notamment éviter de prendre des décisions politiques imprudentes et irréfléchies (comme par exemple siéger au Conseil de sécurité de l'ONU) dans ce contexte aussi fragile que tendu.

2.1.1. Que peut-il arriver ?

Parmi les menaces contre lesquels la Suisse et son armée font déjà face ou pourraient l'être dans les heures à venir, l'on trouve la collecte clandestine d'informations (ex. espionnage industriel), des activités d'influence, des cyberattaques ou encore des menaces latentes d'attentats et d'extrémistes violents.

Une escalade de la crise entre la Russie et l'Ukraine pourrait également avoir des répercussions directes sur la Suisse. Si les tensions actuelles devaient déboucher sur un conflit armé, la stabilité et la sécurité de l'approvisionnement énergétique et électrique en Europe et en Suisse seraient assurément touchées. Plusieurs signes en ce sens sont d'ores et déjà perceptibles.

La Russie n'est pas seulement le **1^{er} fournisseur de gaz** de l'Europe mais également le **3^e fournisseur de pétrole au monde**. Alors que les réserves de gaz en Europe se trouvent à un niveau historiquement bas, le prix du pétrole atteint des sommets qu'on n'avait pas vus depuis des années. Une nouvelle aggravation de ce conflit, couplée à des sanctions politiques irréfléchies de la part des USA et de l'UE entraînera une nouvelle pénurie et une hausse des prix de ces deux sources d'énergie, des pénuries qui entraineront inéluctablement des tensions intra-européennes avec un potentiel d'escalade idoine. L'exemple des livraisons de masques de protections à la Suisse bloquées par l'Allemagne pendant la pandémie de Covid-19 nous a montré qu'en cas de crise, seuls les intérêts nationaux priment. Dans le cadre de la crise énergétique qui se dessine et dont les répercussions négatives seront immédiates et massives sur l'économie et les populations des différents pays, il faudra s'attendre à une déstabilisation générale de la situation sécuritaire dans toute l'Europe. Outre les conflits politiques, des troubles et des débordements violents au sein de la population sont à prévoir.

2.1.2. L'armée Suisse, dernier rempart de la sécurité du pays

En cas de crise ou de conflit, la Suisse doit être en mesure de se protéger et de se défendre elle-même. En cas d'urgence, il n'est pas possible de compter sur des partenaires ou des alliés qui seraient capables ou désireux de soutenir ou de coopérer (comme le montre la situation complexe du conflit entre la Russie et l'Ukraine). Dès lors, la Suisse a besoin d'une armée de milice capable de remplir ses missions conformément à l'article 58 al. 2 de la Constitution fédérale.

Se basant sur ces missions et compte tenu du spectre total de menaces possibles (y compris un conflit armé), les contingents de personnel et la logistique nécessaires doivent être garantis sur le plan politique. L'état de l'instruction tactique et opérationnelle, qui permet de disposer de la capacité indispensable à l'engagement des armes combinées, doit être vérifié par le biais d'exercices de troupe complets, réguliers et axés sur les menaces les plus dangereuses. En tant que dernière réserve de sécurité du pays, l'armée doit être opérationnelle même après un temps de préparation très court (quelques jours) ; à ce titre, tous les échelons militaires (soldats, cadres, officiers supérieurs d'état-major et direction politique) doivent être régulièrement exercés et évalués dans le cadre de tels exercices complets de troupes, en collaboration avec les partenaires civils du Réseau national de sécurité (RNS).

La perception extérieure de la disponibilité et de la capacité de l'armée est une contribution de base à la défense active de la Suisse. Un ancien président américain a résumé cette « image » de la force militaire comme suit : « *The best way to not have use your military power is to make sure that power is visible !* » (NdT : « la meilleure façon de ne pas à avoir à utiliser votre force de frappe militaire est de s'assurer que cette force soit visible ! »)

2.2. La politique étrangère de la Suisse en terrain glissant

Si la Suisse souhaite rester un pays neutre crédible aux yeux du monde, elle ne doit pas s'aventurer sur le terrain glissant de la politique extérieure, dans le processus décisionnel sur la guerre et la paix, sur l'acquiescement ou l'accusation d'autres Etats et puissances. De telles décisions portent toujours à conséquences, au détriment de la neutralité et donc aussi de la sécurité de la Suisse.

2.2.1. Engagement de l'ONU

L'existence et la capacité d'action de l'ONU reposent sur la reconnaissance du fait que les grandes puissances du monde disposent d'une position spéciale, à savoir le droit de veto qui leur est accordé au sein du Conseil de sécurité de l'ONU.

Au sein de l'ONU, les actions politiques (y compris les décisions sur la guerre et la paix) sont réservées au Conseil de sécurité. L'Assemblée générale de l'ONU peut certes adopter des résolutions (y compris sur les des conflits mondiaux) mais ces dernières n'ont aucune valeur juridique. Seul le Conseil de sécurité de l'ONU peut décider réellement de mener une action. Aucune action ne peut être décidée par le Conseil de sécurité sans l'accord des 5 grandes puissances. L'ONU

reconnait que le pouvoir politique émanant des grandes puissances doit être le premier pouvoir à respecter lors de chaque crise.

A l'ONU, le point de départ de toute action est le pouvoir et non la recherche de solutions équitables qui tiennent compte de tous les besoins. La volonté de prédominance des grandes puissances détermine ainsi toutes les décisions.

Il est certes tout à fait compréhensible que les 5 grandes puissances qualifient ce processus d'action comme « juste » vis-à-vis du reste du monde lorsqu'ils parviennent à se mettre d'accord. Toutefois, personne ne peut décemment reconnaître la soumission de la justice à la volonté de prédominance des grandes puissances comme étant effectivement juste dès lors qu'on s'oriente vers un objectif basé sur des solutions et des décisions emplies de justice.

2.2.2. Positionnement de la Suisse en termes de sanctions : l'impartialité porte ses fruits

Le Conseil fédéral doit revenir à la neutralité armée perpétuelle et globale. Globale ne signifie pas seulement une neutralité juridique et militaire (droit à la neutralité) mais aussi une neutralité vécue (politique de neutralité) obligeant l'impartialité et la non-ingérence dans l'ensemble des actions du gouvernement en matière de politique étrangère.

L'UDC exige que la Suisse fasse preuve de retenue lors de crises internationales au lieu de pointer hâtivement les autres du doigt, de procéder à des condamnations unilatérales et de prononcer des sanctions. L'évaluation unilatérale des événements ainsi que les actions symboliques et diplomatiques unilatérales sont contraires à la neutralité ; la non-ingérence devrait également être considérée comme la règle première dans ce domaine. Cela induit également l'interdiction du blocage unilatéral, irréfléchi et hâtif de fonds.

De manière générale, la Confédération ne doit pas soutenir une politique de sanctions unilatérales (diplomatiques, financières, économiques), y compris celles de l'ONU, de l'UE ou de l'OSCE. Si des sanctions sont décidées par d'autres, le Conseil fédéral doit décider au cas par cas, avec comme objectif l'absence de gain matériel pour la Suisse. Notre pays respecte les décisions des autres mais se réserve ainsi le droit, au cas par cas, de faire ce qui est juste pour elle en tant que pays neutre, soit se limiter à empêcher le contournement des sanctions imposées par un pays à un autre ; c'est ce qu'a fait la Suisse lors du conflit en Crimée en 2014, par exemple.

Si des sanctions comme « l'arme de la faim », nuisant à la population civile sans que le régime ne soit touché, sont mises en place, la Suisse se réserve le droit de les ignorer.

2.2.3. Mandats de bons offices

A l'ONU, le point de départ de toute action est le pouvoir et non la recherche de solutions équitables qui tiennent compte de tous les besoins. Cette problématique se pose pour tous les pays qui mettent à disposition leurs « bons offices » entre les différentes puissances, différents pays ou groupes de populations ennemis ; ils créent depuis l'extérieur des possibilités de contact

assurées pour les parties ennemies s'engageant dans des tentatives de médiation à la demande des deux ou parties ou de toutes les parties impliquées dans le conflit. Avec un siège au Conseil de sécurité de l'ONU, la Suisse serait alors également confrontée à cette problématique.

Celui qui d'emblée considère comme « juste » le parti prit dans lequel les grandes puissances sont représentées ou qui est déterminé uniquement par l'intérêt d'une grande puissance (et doit donc de fait considérer les adversaires de ces dernières comme étant dépourvus de toute justice) n'est pas crédible en tant que prestataire de « bons offices » et n'a donc aucun succès.

Si le pays qui offre ses « bons offices » a participé, en tant que membre du Conseil de sécurité de l'ONU, à des décisions concernant la situation conflictuelle à résoudre, il n'est pas en mesure de fournir ces « bons offices », même s'il s'est réfugié dans l'abstention sur les propositions du Conseil de sécurité au sujet dudit conflit ; le résultat d'un vote engage également celui qui s'est abstenu. S'opposer après-coup à une décision dont on porte une part de responsabilité réduit en cendre la crédibilité d'un pays qui s'efforce de fournir de « bons offices ».

2.2.4. Les intérêts personnels au premier plan

Seuls ceux qui se distinguent par leur non-ingérence et leur absence de parti prit dans le conflit qu'il s'agit de désamorcer peuvent offrir des « bons offices » prometteurs, de façon aussi désintéressée que crédible.

Celui ou celle qui le nie, parce qu'il ou elle souhaite jouer des muscles sur la scène internationale, fait passer son désir de reconnaissance personnelle avant les intérêts de son pays ou même ceux des autres parties impliquées dans le conflit.

La soif de reconnaissance de certaines personnes qui tentent de se prévaloir de l'éclat des lumières de la scène internationale est, en principe, interdite aux prestataires de « bons offices ». S'ils souhaitent réussir, ils doivent mettre leur personne au second plan, comme l'ont fait de grands diplomates de la Confédération par le passé en endossant le rôle de désamorceurs de conflits.

2.2.5. Dans le guêpier des conflits d'intérêts

Il est donc clair que celui qui veut maintenir son rôle de prestataire de « bons offices » (jusqu'alors reconnu et apprécié dans le monde entier) doit se tenir à l'écart du Conseil de sécurité de l'ONU.

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'attèle à ne trouver des solutions qu'en ployant le genou devant le pouvoir des grandes puissances.

Le prestataire de « bons offices » s'oriente vers la justice, la recherche de solutions offrant autant de satisfaction que possible à toutes les parties impliquées dans le conflit et pas seulement les grandes puissances, dans la mesure où des compromis sont possibles.

Dans ce guêpier des conflits d'intérêts qu'incarne le Conseil de sécurité de l'ONU, un petit Etat n'a rien à faire s'il veut se tenir à disposition du monde pour offrir de « bons offices ».

3. Les exigences de l'UDC en termes de politique de sécurité de la Suisse

Au regard de ce qui précède, l'UDC Suisse formule les demandes suivantes au Conseil fédéral et au Parlement :

1. La sécurité de la Suisse doit être une priorité absolue.

L'article 2 de la Constitution fédérale nous dit ceci : « La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays ». Le monde politique (et plus précisément le DDPS, aux mains de la Conseillère fédérale Viola Amherd) doit s'assurer que la Suisse dispose des installations, des moyens et des capacités nécessaires pour qu'à court, moyen et long terme :

au mieux, les menaces soient repoussées ;

au pire, la Suisse et sa population puissent être défendues contre les menaces.

→ L'UDC Suisse demande à la Conseillère fédérale Viola Amherd de s'assurer que la sécurité de la Suisse et de sa population soit la priorité absolue !

2. Ne pas engager de front dangereux pour la sécurité

En siégeant en tant que membre non-permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023 – 2024, la Suisse, pays neutre, s'exposerait à d'imprudents conflits d'intérêts

- Le Conseil de sécurité de l'ONU peut autoriser des interventions militaires ;
- Le Conseil de sécurité de l'ONU décide de qui va en guerre et qui va en paix, de l'emploi de moyens de pressions militaires et non-militaires, voire de l'utilisation directe de la force.

La confrontation avec des questions d'actualité qui agitent le monde (et donc le Conseil de sécurité de l'ONU) illustre bien les dommages potentiels auxquels la Suisse s'expose si la Berne fédérale s'engageait à siéger au Conseil de sécurité.

→ L'UDC demande le retrait immédiat de la candidature de la Suisse pour un siège au Conseil de sécurité de l'ONU !

3. Préserver la neutralité de la Suisse, qui a fait ses preuves

Une neutralité armée perpétuelle crédible, focalisée et limitée à l'offre de ses « bons offices » dans le contexte international est indispensable à la sécurité permanente de la Suisse. Si notre pays veut rester reconnu comme un pays neutre crédible sur la scène internationale, il ne doit pas s'aventurer sur le terrain glissant de la politique extérieure des campagnes morales internationales, des décisions sur la guerre et la paix ou encore sur l'acquiescement ou l'accusation d'autres Etats et d'autres puissances.

→ L'UDC exige que la Suisse s'en tienne sans compromis au principe de la neutralité armée perpétuelle et à l'offre de ses « bons offices »